

MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES**
de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

1 Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

2 Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

3 Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale)
éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements
ET d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

4 Odorat ou goût perturbé.

Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant.
Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.





MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES** d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?

Mon enfant est en maternelle.

Mon enfant est en primaire ou secondaire.

 Vous devez contacter le médecin traitant qui évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test. 

Pas de test **sauf si** votre enfant doit être hospitalisé ou s'il vit avec une personne qui risque de développer des complications du COVID-19.

Le médecin pense que votre enfant a peut-être contracté le COVID-19. Un test est effectué.

Le médecin pose un autre diagnostic. Pas de test. Votre enfant peut retourner à l'école dès que son état de santé s'est amélioré et que le médecin l'autorise.



RÉSULTAT NÉGATIF

RÉSULTAT POSITIF

Votre enfant peut retourner à l'école dès que son état de santé s'est amélioré et que le médecin l'autorise.
Un certificat médical pour justifier l'absence est nécessaire à partir de 5 ans.

Votre enfant doit rester à la maison.
Il pourra retourner à l'école 7 jours après le début des symptômes s'il n'a pas de fièvre et aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours avant son retour.
Un certificat médical pour justifier l'absence est nécessaire.